

Votre mobilité douce en 2025

Participation financière de la commune en 2025 à l'achat d'un abonnement annuel TPG pour une partie de sa population, non éligible à l'aide financière de l'Etat

La prise en charge par l'Etat de Genève des abonnements annuels Unireso Jeunes et AVS/AI dès le 1^{er} janvier 2025 couvre une partie de la population genevoise.

Afin d'élargir le cercle des bénéficiaires, la commune de Cartigny a décidé d'offrir une participation financière aux personnes qui ne répondent pas aux critères d'attribution de la contribution étatique.

La commune a donc mis sur pied, en parallèle, des actions communales spécifiques, dont vous trouverez les détails ci-dessous.

Public concerné :

- Les jeunes Cartiginois de 18 à 24 ans dont les abonnements ne sont pas pris en charge par le Canton
- Les Cartiginois dès 25 ans jusqu'à l'âge de l'AVS

Montant de la subvention : Fr. 100.-

Validité de l'offre Du 6 janvier au 31 décembre 2025

Fin d'inscription : 18 décembre 2025

Processus à suivre

- 1) Connectez-vous sur : <https://webshop.tpg.ch/offre-commune>
- 2) Saisissez « Cartigny » sous l'onglet « Offre de ma commune »
- 3) Attendre la validation de la commune
- 4) Finaliser l'achat sur webshop.tpg.ch ou en agence tpg. La participation financière de la commune viendra en déduction du coût de l'abonnement

Vous n'avez pas de compte webshop tpg ? Rien de plus simple, allez sur <https://webshop.tpg.ch/offre-commune> et suivez les instructions pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de réduction validée par les services de la Mairie.

Une carte SwissPass est nécessaire.

Il est impératif de disposer d'une carte SwissPass à son nom pour charger son abonnement.

Tapez <https://www.unireso.com/creer-ma-carte-swisspass/> pour en savoir plus.

ATTENTION !!! Il ne faudra **en aucun cas** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune. Si vous avez besoin d'aide ou si vous n'avez pas d'accès à internet, n'hésitez pas à contacter le service relation clientèle des tpg au 00800 022 021 20 (numéro gratuit).

Plus d'information sur la prise en charge par l'Etat et ses prérequis <https://www.unireso.com>